

12 mar 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 12 mars 2004

CERVA

Sur proposition de M Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a pris acte des problèmes du Centre expérimental du Centre d'études et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA), situé à Machelen.

Sur proposition de M Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a pris acte des problèmes du Centre expérimental du Centre d'études et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA), situé à Machelen.

Lors d'une inspection du CERVA par l'Inspection de la Santé du Brabant flamand, celle-ci a remarqué un certain nombre de manquements par rapport à la législation flamande. Ces manquements sont la conséquence de la politique de non-investissement des années précédentes. Le Conseil des Ministres a demandé à M. Didier Reynders, Ministre compétent pour la Régie des bâtiments, de faire exécuter les travaux d'adaptation prioritaires dans les plus brefs délais en vue de garantir la continuité du fonctionnement du CERVA, dont les activités de recherche portent notamment sur les maladies transmissibles, endémiques et émergentes chez les animaux. En outre, le Conseil des Ministres a demandé à M. Rudy Demotte et à M. Didier Reynders d'élaborer une solution structurelle pour l'établissement à long terme du CERVA, seul laboratoire belge de référence en matière de maladies contagieuses des animaux face aux autorités européennes et internationales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe